



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le test de positionnement de troisième en anglais : Ev@lang collège

Présentation pédagogique

### Les principales caractéristiques du test de positionnement en anglais

- Le test est destiné à tous les élèves de troisième, en collège ou en lycée professionnel, inscrits en LV1 ou en LV2 ;
- il est développé par France Education International (FEI), organisme expert en matière de certification linguistique et opérateur public sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- il se déroule entre le deuxième et le troisième trimestre de l'année de troisième, pendant une heure de cours, pour une durée de trente minutes environ, sur un poste informatique connecté à Internet et mis à disposition par l'établissement ;
- il porte sur les activités de réception, à l'oral et à l'écrit, et sur la compétence linguistique (grammaire et lexique) ;
- il objective les acquis des élèves dans ces trois domaines en fin de cycle 4, les niveaux attendus étant A2 pour les LV2 et A2/B1 pour les LV1.

### La nature du test

Ev@lang collège s'inscrit dans la continuité des tests de positionnement mis en place dans les écoles, collèges et lycées comme outils de diagnostic et de pilotage pédagogiques. Le test est un instrument de mesure dont les finalités peuvent varier selon le niveau concerné et le moment de la passation. Les certifications, proposées dans plusieurs langues, sont délivrées par des organismes certificateurs dans le cadre de parcours renforcés en langue vivante ou de formations à forte composante en langues vivantes ou internationale. À partir de la session 2021, l'attestation de niveau de compétences en langues vivantes, adossée à l'échelle du CECRL pour chacune des 5 activités langagières, qui sera délivrée à chaque élève avec le diplôme du baccalauréat, constituera pour les bacheliers à la fois une reconnaissance du niveau de compétence atteint et une attestation à faire valoir au cours de leur poursuite d'étude.

Réalisé en fin de troisième, le test de positionnement d'anglais se situe en amont de l'attestation délivrée en fin de terminale et représente ainsi une étape intermédiaire dans la progression vers le niveau B2 (minimum) attendu au baccalauréat. Le test ne s'apparente pas à une évaluation de la performance de l'enseignement dispensé, dont il ne couvre pas tous les champs, et ne se substitue pas aux évaluations réalisées par les professeurs au fil des apprentissages dans les 5 activités langagières. Il fournit une image du niveau atteint pour une cohorte d'élèves dans les mêmes compétences et au même moment.

## Les objectifs poursuivis

- Positionner le niveau de maîtrise de l'élève en anglais sur l'échelle du CECRL

**Pour l'élève**, le positionnement ainsi obtenu constituera un jalon dans sa progression vers le niveau B2 (minimum) attendu au baccalauréat. La fiche de résultats qui lui sera remise affichera son niveau global et son niveau par activité testée. Si l'élève a bénéficié d'un parcours renforcé en langue vivante, le test fournira une indication des bénéfices de l'enseignement suivi.

- Faire le bilan des apprentissages d'une cohorte en anglais avant l'entrée au lycée

**Pour l'institution**, la mesure des acquis des élèves en anglais en fin de cycle 4 sera un outil de pilotage utile, à l'échelle nationale, académique ou de l'établissement.

**Au niveau académique**, les chefs d'établissement et les inspecteurs du second degré disposeront d'éléments d'analyse pour soutenir l'apprentissage de la langue au collège et au lycée.

**Dans les établissements**, ce travail de réflexion se prolongera avec les équipes pédagogiques. Comme toute évaluation, un test de positionnement est un outil de formation favorisant un retour réflexif sur les modalités d'apprentissage mises en œuvre et sur l'élaboration de la progression pédagogique, dans la classe et dans l'établissement.

## La préparation à mettre en place avant le test

Dans chacun des domaines testés – la compréhension écrite, la compréhension orale et les compétences linguistiques –, la référence pour l'élaboration des items est le programme national en vigueur pour les langues vivantes. Par conséquent, le test ne requiert pas de préparation pédagogique ou d'entraînements spécifiques en amont de la passation, en dehors des apprentissages réalisés dans le cadre ordinaire du cours d'anglais.

Le rôle des professeurs consistera à apporter aux élèves des informations sur le déroulement du test et sur ses enjeux – mesurer les acquis et valoriser le cas échéant un parcours renforcé en anglais –, à leur permettre de se familiariser avec les aspects techniques du test, y compris les consignes, qui sont données dans la langue cible, et à s'assurer le moment venu que chaque élève est dans de bonnes conditions pour passer son test.

Les chefs d'établissements auront en charge l'information des professeurs, des familles et des élèves et l'élaboration, avec les professeurs, des modalités d'accompagnement des élèves avant et pendant le test.

Les familles seront informées des objectifs, des dates et des modalités de restitution des résultats. Pour l'information des élèves, des supports sont fournis aux établissements : des diaporamas de présentation et une vidéo de démonstration à montrer aux élèves pour se familiariser avec la plateforme de test.

## L'exploitation pédagogique des résultats

Organisé à la transition entre les classes de troisième et de seconde, le test pourra servir à la fois en aval et en amont, comme mesure des apprentissages effectués au collège ou comme diagnostic utile aux équipes pédagogiques de seconde pour faciliter cette transition.

Au collège, les résultats d'une cohorte d'élèves, une fois analysés, pourront nourrir la réflexion sur la solidité de certains apprentissages et sur les besoins révélés le cas échéant

dans d'autres domaines. Ces constats permettront, selon le cas, de réfléchir à la progressivité des apprentissages, à l'équilibre entre les activités langagières dans le cours d'anglais, entre réception écrite et orale, par exemple, ou encore au moyen de renforcer la compétence linguistique. Le test étant un test de sortie, l'analyse des résultats effectuée au collège ne concernera pas les élèves testés mais servira à définir une stratégie pour l'enseignement de la langue sur l'ensemble de la scolarité au collège.

Au lycée, les résultats du test constitueront un diagnostic sur les acquis et les besoins des élèves à leur entrée en seconde. Il servira à identifier les besoins d'accompagnement pour en personnaliser la prise en charge. Ce sera en outre un point d'appui pour assurer la continuité des apprentissages linguistiques entre le collège et le lycée jusqu'à l'attestation délivrée avec le diplôme du baccalauréat, continuité nécessaire pour éviter l'écueil de l'absence de progressivité dans les apprentissages, soit par stagnation soit par trop grand décalage dans les exigences.